

**Déclaration de la Tunisie à la sixième commission sur le point de l'ordre du jour
« Etat de droit au plan national et international »**

Prononcée par M. Adel Ben Lagha, Représentant Permanent Adjoint
New York, le 18 octobre 2023

Mme la Présidente,

Ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom du mouvement des non-alignés et au nom des groupes arabe et africain et souhaiterait ajouter les remarques suivantes :

Ma délégation réitère son attachement solennel à un ordre international fondé sur l'état de droit, un ordre où les États, tous les Etats, aussi puissant soient-ils, respectent les obligations que leur impose le droit international, se conforment aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, règlent leurs différends par les moyens pacifiques et s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force d'une façon incompatible avec le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

Comme il a été souligné par plusieurs intervenants, le respect de l'état de droit aux plans national et international est essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales, favoriser le progrès économique et social ainsi que pour le développement de sociétés justes et équitables, dotées d'institutions pérennes à même de protéger les populations et leurs droits humains tant en période de conflit qu'en temps de paix.

C'est pourquoi, nous appuyons la nouvelle vision du SG qui engage le système de l'ONU à renforcer les liens entre l'état de droit et la paix, le développement, les droits humains et le droit international, et promouvoir des approches centrées sur les personnes, sensibles à la dimension de genre et tournées vers l'avenir.

La Tunisie salue l'action menée par la Commission du droit international aux fins du développement progressif et de la codification du droit international.

Mon pays appui aussi le travail de la Cour pénale internationale en matière d'accès à la justice et de lutte contre l'impunité et appelle instamment à l'universalité du Statut de Rome tout en invitant la CPI à accélérer l'instruction de certaines affaires qui n'ont pas progressé depuis des années afin d'éviter que cela n'entache sa

crédibilité et son efficacité les crimes de guerre auxquelles nous assistons ces jours-ci devrait l'inciter à faire avancer rapidement une affaire en particulier.

Nous réaffirmons également notre soutien à tous les mécanismes de règlement pacifique des différends, notamment la Cour internationale de Justice, dont les avis consultatifs jouent aussi un rôle crucial dans la clarification du droit et la consolidation de l'État de droit à l'échelle mondiale. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt son avis sur les conséquences juridiques des politiques et pratiques israéliennes dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, ainsi que son avis sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques.

La Tunisie se réjouit aussi de l'adoption au mois de juin dernier de l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale, instrument qui viendra renforcer l'Etat e droit en haute mer. Cette percée démontre la vitalité et le potentiel du multilatéralisme qui reste sans doute notre meilleure option, et certainement l'unique, pour affronter efficacement les défis globaux.

Il est clair que nous devons déployer davantage d'efforts dans ce cadre multilatéral afin de garantir que l'état de droit réponde aux défis du XXIe siècle, tels que les crises sanitaires mondiales, les changements climatiques, la propagation de la désinformation en ligne et la cybersécurité et l'utilisation des TICs à des fins criminelles

Mme la Présidente,

Comme l'a si bien souligné le Secrétaire Général que je remercie pour son rapport, la période écoulée a été marquée par un recul global de l'état de droit dans le monde en raison de la recrudescence des conflits et la multiplication des violations du droit international et droit international humanitaire sur plusieurs fronts, sur fond d'une polarisation accrue et préoccupante des relations internationales et d'une paralysie inquiétante du Conseil de Sécurité. Le Conseil devrait s'acquitter pleinement de son mandat pour obtenir un cessez-le-feu, mettre fin aux massacres en cours et à la catastrophe humanitaire de grande ampleur que vit la population palestinienne dans la bande de Gaza depuis une dizaine de jours. Son inaction et le silence terrible de la communauté internationale voire même la complaisance de à peine voilée certains renforcent l'impunité, encourage la commission d'autres crimes contre l'humanité et met en péril le système du droit international.

Il faut éviter l'application sélective, partielle ou partielle du droit international car elle est incompatible avec la mise en œuvre de bonne foi des principes généralement acceptés du droit international et risque de nous basculer dans un Etat de non droit.

Pour conclure **Mme la Présidente**, ma délégation est d'avis que pour préserver et renforcer l'Etat de droit nous devons de toute évidence et avant toute autre chose respecter le droit et rester cohérents avec nos principes et consistants avec nos actes et nos paroles.

Il ne suffit pas d'appeler à l'application du droit international humanitaire, nous devons plutôt faire en sorte qu'il soit effectivement respecté par tous et partout.

On ne peut pas rester indifférent et silencieux face aux violations du DIH et les crimes de guerre telle que celle perpétré à l'hôpital Maamadani à Gaza City ayant fait plusieurs centaines de morts parmi les malades et les blessés, il faut plutôt les condamner clairement et sans ambiguïté, sans calcul politicien et sans sélectivité car la pratique des deux poids érode la confiance entre les Etats, creuse davantage les clivages, accentue la polarisation et affaiblit le droit.

Je vous remercie de votre attention.